AVIS DE COURSE

TYPE 2025-2028

Version mise à jour en mars 2025

4H00 DE CANNES JEUNESSE Grade 5C
05 DÉCEMBRE 2026
Base Nautique du Mourre Rouge CANNES JEUNESSE

Préambule
La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par
1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : Tableau d'affichage
2.2 Les IC seront disponibles à partir du samedi 5 Décembre à 9h00
2.3 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse Tableau d'affichage
3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie Catamaran **et inscrit au Championnat de Ligue SUD CATAMARAN Bassin 06 (Coupe Téléthon) organisé le 6 décembre 2026**
4.2 Documents exigibles à l'inscription : Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

BANQUE POPULAIRE PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur. (lien vers celle-ci)

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur https://www.helloasso.com/associations/cannes-jeunesse/evenements/4h00-de-cannes-jeunesse-et-telethon-2026

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : voir paragraphe 5.1

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 2 décembre 2026 à 20h59	Droits après le 2 décembre 2026 à 21h00
Solitaire	10€	15€
Double	20€	30€

5.2 L'inscription aux 4h00 de Cannes Jeunesse et au Championnat de Ligue SUD CATAMARAN Bassin 06 (Coupe Téléthon) organisé le 6 décembre 2026 sont communes.

5.3 Le montant des inscriptions sera reversé durant la remise des prix au Téléthon.

6 PUBLICITÉ

NON APPLICABLE

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

NON APPLICABLE

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	**De**	**À**
5/12/2026	10h00	11h30

8.2 Jours de course :

Date	**Toutes les classes**
5/12/2026	Course

8.3 Le format de course est le suivant :
Ouverture de la ligne de départ à 12h00 et l'objectif est de faire le meilleur temps sur le parcours imposé avant la fermeture de la ligne à 16h00

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

NON APPLICABLE

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

NON APPLICABLE

11 LIEU

11.1 L'Annexe 1 fournit le plan du lieu de la compétition.
11.2 L'Annexe 2 indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer pour toutes les classes sera un parcours longue distance défini en Annexe 3

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant :
Le classement des bateaux en fonction de leur meilleur tour en temps compensé au scratch

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

NON APPLICABLE

17 EMPLACEMENT

NON APPLICABLE

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que

l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

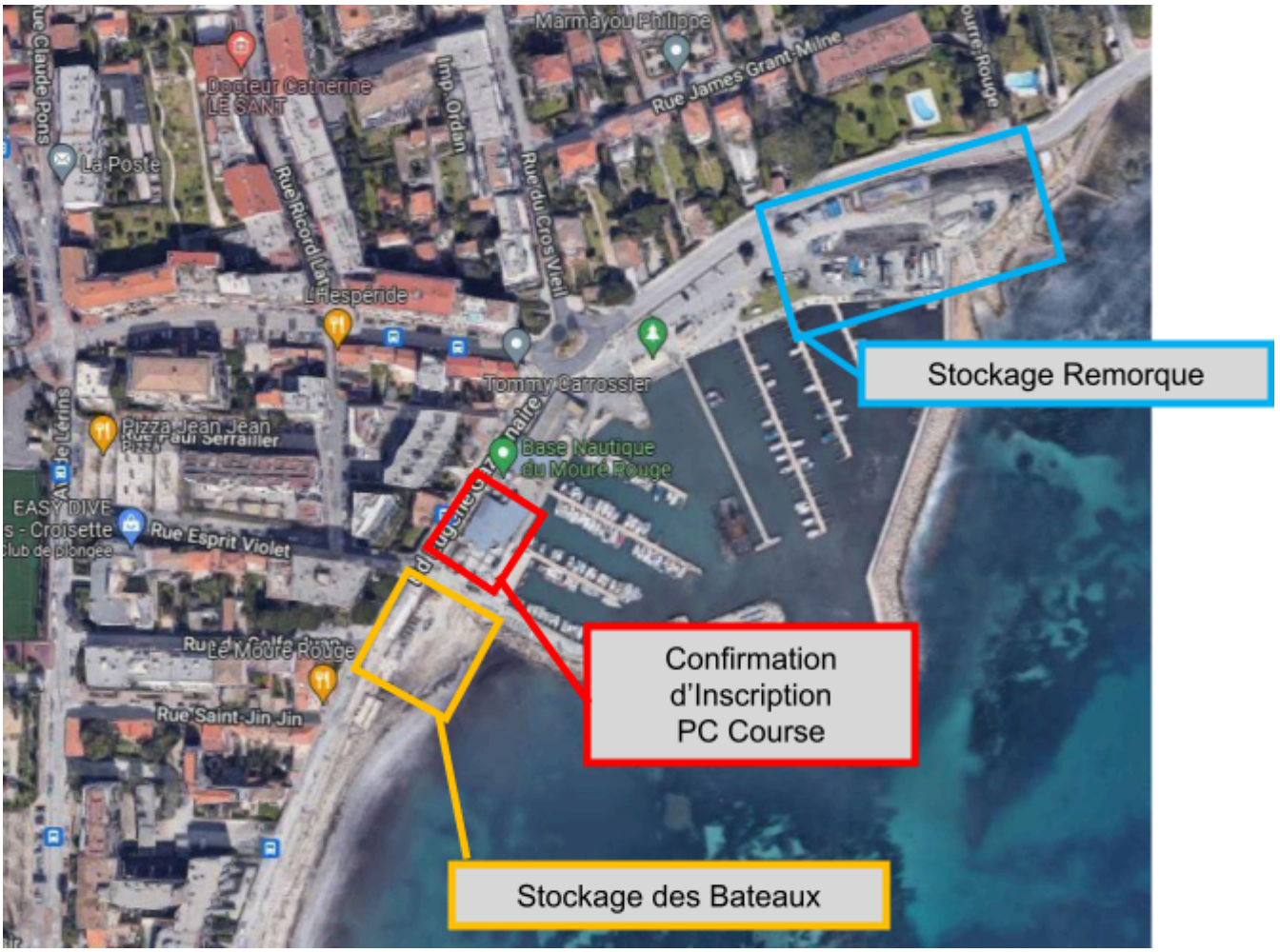
20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :
Le 1er bateau au scratch

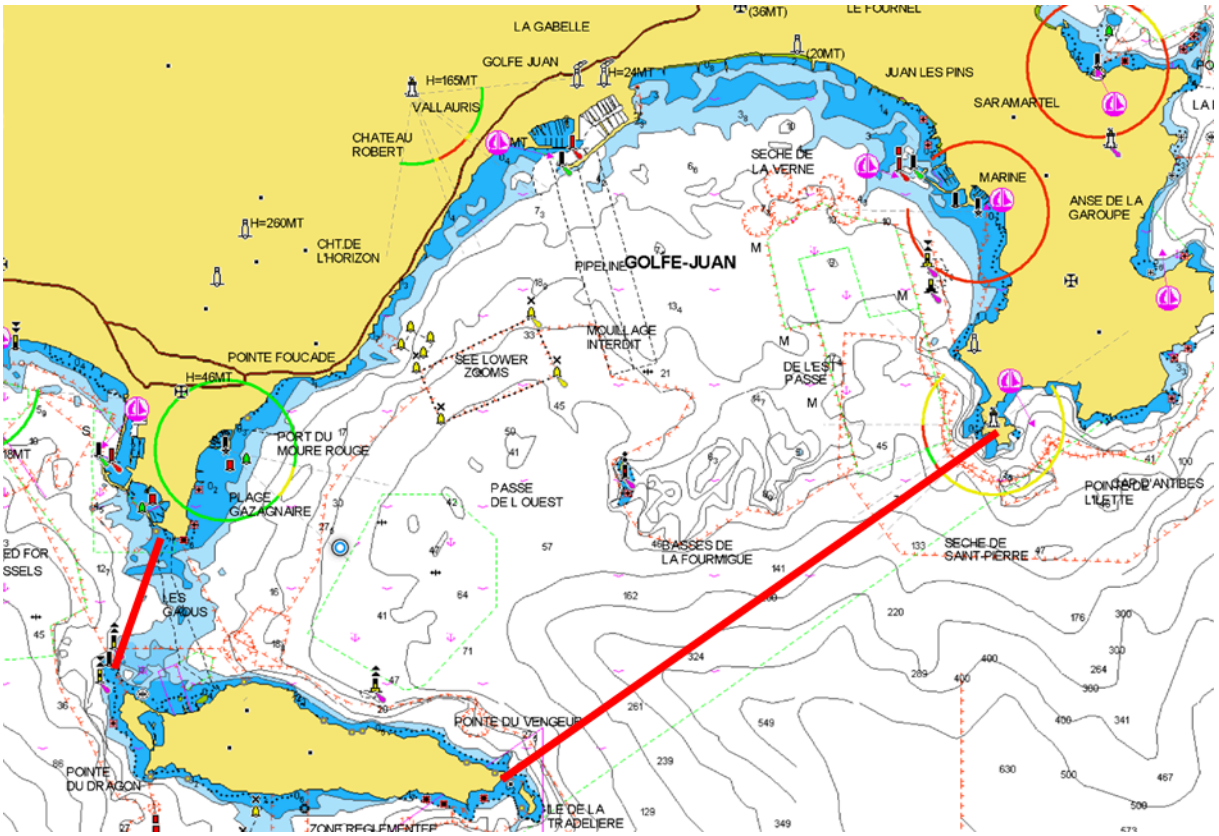
21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Gaby PENN 06.23.83.06.90
gaby.penn@cannes-jeunesse.fr

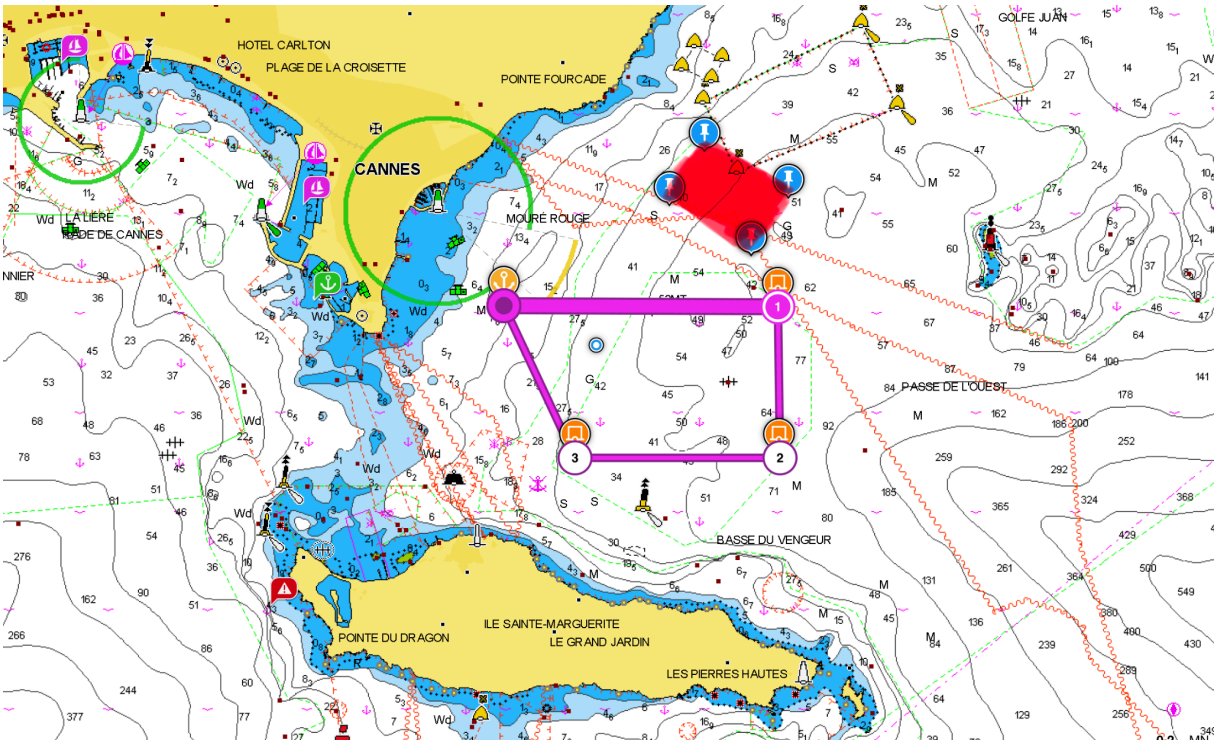
ANNEXE 1


Marmayou Philippe
Docteur Catherine LE SANT
La Poste
Rue Ricord Lan
Imp. Jordan
Rue du Cros Viell
Rue James Grant-Milne
L'Hespéride
Tommy Carrossier
Pizza Jean Jean
Base Nautique du Moure Rouge
EASY DIVE
Rue Esprit Violet
Rue Le Moure Rouge
Rue Saint-Jin Jin
Stockage Remorque
Confirmation d'Inscription PC Course
Stockage des Bateaux

ANNEXE 2


LA GABELLE
GOLFE JUAN
H=165MT
VALLAURIS
CHATEAU ROBERT
H=260MT
CHT DE L'HORIZON
POINTE FOUCADE
H=46MT
PORT DU MOURE ROUGE
PLAGE GAZAGNAIRE
LES GADUS
POINTE DU DRAGON
ZONE REGLEMENTEE
POINTE DU VENGEUR
ILE DE LA TRADELIERE
PASSE DE L OUEST
SEE LOWER ZOOMS
MOUILLAGE INTERDIT
PIPELINE
GOLFE-JUAN
SECHE DE LA VERNE
JUAN LES PINS
SARAMARTEL
MARINE
ANSE DE LA GAROUPE
DE L'EST PASSE
BASSES DE LA FOURMIGUE
SECHE DE SAINT-PIERRE
POINTE DE L'ILETTE
CAP D'ANTIBES

ANNEXE 3



Longueur parcours : 2.6 Nm

Départ : Devant le port du Moure Rouge

Marque 1 : Position 43°32.190'N / 7°4.050' E laisser à Tribord

Marque 2 : Position 43°31.700'N / 7°4.050' E laisser à Tribord

Marque 3 : Position 43°31.700'N / 7°3.160' E laisser à Tribord

Arrivé : Devant le port du Moure Rouge

Zone Interdite